

Diplomatie scientifique

«Genève pourrait être le centre du monde numérique»

L'ambassadeur Alexandre Fasel sera le premier représentant spécial pour la diplomatie scientifique à Genève. Une mission chère au Conseil fédéral.

Lise Bailat

Vous allez occuper un poste tout nouveau. C'est quoi, la diplomatie scientifique? Une diplomatie qui ne fâche personne?

Je n'ai jamais approché la question sous cet angle-là. Mais si cela ne fâche pas, cela veut dire que cela correspond à un besoin, que toutes les parties peuvent en tirer quelque chose. La diplomatie scientifique est un domaine naissant que l'on peine à faire entrer dans une catégorie. Mais une chose est sûre: elle est en pleine expansion.

Pourquoi? Qu'est-ce qui a changé?

Nous sommes en train d'assister à une grande convergence des sciences: neuro, bio, nano, info, etc. La science va faire des progrès faramineux et rapides en raison de cette convergence. Nous allons au-devant d'une succession de révolutions technologiques assez fondamentales qui vont changer notre vie comme les smartphones et les tablettes l'ont fait! Cela aura un impact sur l'humanité, donc aussi sur la façon dont l'humanité s'organise.

C'est là qu'intervient le diplomate que vous êtes...

Exactement. Dans le monde d'aujourd'hui, tout le monde se rend bien compte qu'on ne réussira pas à régler les grands problèmes - changement climatique, santé globale, biodiversité, le rôle de l'homme face à la machine - uniquement avec la diplomatie traditionnelle ainsi qu'avec les moyens financiers des pouvoirs publics. On doit élargir le champ du multilatéralisme et inclure d'autres acteurs: la société civile, le monde universitaire ou encore le secteur privé. On doit aussi anticiper et chercher à comprendre ce qui vient en termes de science et d'innovation technologique pour pouvoir à la fois en saisir les opportunités mais aussi les encadrer. C'est à cela que s'emploie aussi une fondation créée à Genève par les autorités fédérales et genevoises, dénommée GESDA (Geneva Science and Diplomacy Anticipator).



Diplomate chevronné, Alexandre Fasel œuvre au sein du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) depuis vingt-neuf ans. DFAE

Concrètement, c'est de Genève que viendront des règles mondiales sur les réseaux sociaux ou contre la cybercriminalité?

L'utilisation d'internet illustre la nécessité de s'accorder sur des

règles pour que cela serve l'intérêt commun. D'autres thèmes viendront. On ne sait pas encore lesquels. Mais en effet, la gouvernance numérique entre dans ce débat. Et bien sûr, en raison des acteurs qu'elle réunit, Genève est prédestinée à être en quelque

sorte le centre du monde de la gouvernance numérique.

Le centre du monde, rien que cela?

Tout à fait. Ceux qui travaillent sur l'organisation d'internet et sa gouvernance, comme l'Union interna-

«La science peut aussi être partie prenante de la diplomatie.»

Alexandre Fasel, représentant spécial pour la diplomatie scientifique à Genève

tionale des télécommunications, sont à Genève. Tout comme ceux qui, comme l'Organisation mondiale de la santé, se servent du numérique pour remplir leur mission. Par ailleurs, Genève est déjà une plateforme qui sait fédérer les intérêts du monde entier. C'est la salle des machines du système international, comme le disait Michael Moeller, l'ex-directeur général de l'ONU à Genève. On veut réussir à le faire aussi dans le domaine de la science et de la diplomatie. Et le profil particulier de la Suisse nous donne un avantage.

La neutralité, ça compte aussi quand on parle de science?

Bien sûr, le profil de notre pays compte pour beaucoup. La Suisse est un membre de la communauté internationale avec un positionnement particulier: neutre, jamais inféodé à personne, pas membre de l'Union européenne ni de l'OTAN. Notre ambition est d'être serviable au monde à travers Genève. L'autre avantage de la Suisse se rapporte à la science. En termes d'innovation, de technologies, d'économie et de finances, nous ne sommes pas un petit pays.

On connaît votre carrière diplomatique. Mais quel est votre rapport à la science?

De formation, j'ai surtout un rapport à la science juridique. Cela dit, mon rôle n'est pas de faire de la science, mais de contribuer au rapprochement des mondes scientifique et diplomatique. Mon parcours diplomatique m'y a bien préparé. Lors d'une précédente mission à Genève, je me suis notamment beaucoup engagé pour le CERN. C'était de la diplomatie pour que la science puisse se faire. Mais la science sert aussi parfois la diplomatie. Je pense par exemple à un projet de l'EPFL sur les coraux de la mer Rouge dans le golfe d'Aqaba qui a pour but de faire collaborer les communautés scientifiques des pays riverains. Enfin, la science peut aussi être partie prenante de la diplomatie. Pensez au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les Nations Unies ont investi dans ce groupe pour asseoir la vérité sur le réchauffement climatique et pousser les États à agir.

L'élection du nouveau procureur général attendra

Nomination

La Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale veut notamment attendre que les Chambres se prononcent sur un relèvement de l'âge limite pour occuper le poste.

L'élection du nouveau procureur général de la Confédération est une nouvelle fois retardée. La Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale tempore: elle ne mettra pas le poste au concours immédiatement, mais plus tard, dans le courant de cette année, a-t-elle annoncé mercredi.

Alors que les deux précédentes mises au concours ne lui ont pas permis de trouver la perle rare qui succédera à Michael Lauber à la tête du Ministère public de la Confédération (MPC), la commission ne donne aucune précision sur son agenda. Elle veut toutefois attendre les premières décisions politiques sur l'organisation du MPC.

«Actuellement, la fonction ne peut pas être occupée au-delà de l'âge légal de la retraite, ce qui restreint le nombre de candidats potentiels.»

Les Chambres fédérales doivent notamment se prononcer sur un relèvement de l'âge limite du procureur général de la Confédération. Actuellement, la fonction ne peut pas être occupée au-delà de l'âge légal de la retraite, ce qui restreint le nombre de candidats potentiels. Une initiative parlementaire propose de faire passer la limite à 68 ans, comme pour les juges fédéraux.

La Commission judiciaire veut aussi connaître les recommandations des Commissions de gestion sur la future structure du MPC. Dans la foulée, elle cherche à renforcer les instruments dont elle dispose pour la recherche de candidats et la protection de la confidentialité.

Cinq candidats recalés

Le 24 février, la commission a décidé de remettre le poste au concours après l'audition de trois candidats. Maria-Antonella Bino, Lucienne Fauquex et Félix Reinmann n'ont pas fait l'unanimité, tout comme le procureur général genevois Olivier Jornot et le procureur fédéral fribourgeois Andreas Müller quelques mois auparavant.

Le successeur de Michael Lauber aurait dû prendre ses fonctions le 1^{er} janvier 2021. Mis en cause notamment pour ses rencontres informelles avec le président de la FIFA Gianni Infantino, l'ancien chef du MPC a quitté son poste le 31 août dernier.

Depuis le 1^{er} septembre, les affaires officielles du procureur général sont gérées par les deux anciens adjoints de Michael Lauber, Ruedi Montanari et Jacques Rayroud. Le président de l'Autorité de surveillance du MPC a confirmé à la commission que cette suppléance fonctionne bien, selon le communiqué. **ATS**

«J'ai trouvé chaque poste stimulant»

Vous auriez préféré aller à Bruxelles plutôt que d'avoir ce poste. Il y a eu une longue polémique sur les transferts au DFAE. Pourquoi avoir accepté votre nouvelle mission au final?

Si polémique il y a eu, ce n'était pas la mienne. La diplomatie suisse, comme toutes les autres, vit selon un système de transferts. Un an avant l'échéance, les postes sont mis au concours. Chacun peut indiquer où il préférerait aller et, à la fin du processus, les décideurs décident. Tout le monde ne peut pas obtenir la destination de son choix.

C'est là qu'intervient la discipline de transferts. Je l'ai acceptée dès le début de ma carrière. Vous savez, je suis dans ma 29^e année au DFAE. Et j'ai eu tout au long de ma carrière deux postes qui correspondaient à ce que j'avais imaginé: mon poste de stage à Ottawa et plus tard mon poste à Canberra.

Vous étiez quand même déçu?

Le poste à Bruxelles m'aurait effectivement intéressé. Mais je suis serein. Car, à chaque fois que j'ai obtenu un poste, je l'ai trouvé stimulant et gratifiant.

La discipline est une chose. Mais avez-vous trouvé le processus de transfert opaque, comme certains collègues l'ont reproché au département?

Je ne sais pas ce qu'on entend par opacité ou transparence. Le processus évolue. De nouvelles méthodes de ressources humaines donnent naissance à d'autres mécanismes de gestion. Mais ce qui reste immuable, c'est la responsabilité des décideurs de décider en fonction de leurs réflexions. **L.B.**

Une mère jugée pour abus sexuels encourt une année avec sursis

Procès
Un Neuchâtelois a attendu d'avoir 19 ans pour se résoudre à déposer une plainte contre sa mère psychologiquement fragile, qui l'aurait masturbé durant l'enfance.

«Garder ça en moi, dans une âme d'enfant et d'ado, puis vivre avec en tant qu'adulte et ne pas pouvoir avancer, ça a été très compliqué, sachant que j'ai déjà très peu

d'estime en moi... Je pense que ça ne m'a fait que du bien de pouvoir le dire.» Ce Chauv-de-Fonnier de bientôt 21 ans n'avait plus revu sa mère depuis 2019, année du dépôt de sa plainte contre cette quadragénaire. Ce mercredi devant le tribunal de leur ville, le plaignant a fait face à celle qu'il accuse de l'avoir abusé sexuellement lorsqu'il était enfant. «J'attends que Madame, ma maman, avoue les faits», a-t-il déclaré, ému - tout comme sa génitrice assise à quelques mètres de lui.

Le garçon avait entre 6 et 8 ans lorsque sa mère l'aurait masturbé jusqu'à provoquer une érection alors qu'il se trouvait dans le lit de celle-ci (où il avait pris l'habitude de dormir), et ce à deux reprises, lors de droits de visite. La deuxième fois, celle qui travaillait alors comme aide familiale, se serait frottée à son jeune fils alors qu'elle était nue, et aurait également été en contact physique avec le pénis en érection du plaignant, avant de s'asseoir sur lui pour tenter de se faire pénétrer.

«Je vous jure que je ne l'ai jamais touché, j'ai toujours fait attention: quand il prenait son bain, je lui disais de me prévenir quand il avait terminé, mais qu'il devait se sécher le petit ouistiti tout seul, a lancé l'accusée. Lui par contre venait se frotter à moi, et un soir il m'a fait un bisou qui est arrivé sur ma bouche alors que je tendais la joue.» Elle concède «ne pas avoir été une bonne maman»: «J'aurais pu faire davantage pour lui.» En fin de semaine dernière, la quadragé-

naire, qui est devenue rentière AI, a été réhospitalisée en psychiatrie en raison de ses troubles de la personnalité borderline et dépressifs.

La procureure Vanessa Guizzetti Piccirilli a requis à son encontre une peine de 12 mois de prison avec sursis. Le Chauv-de-Fonnier demande pour sa part 5000 francs pour tort moral.

Le verdict de la juge unique sera rendu dans les prochaines semaines. **Benjamin Pillard**